

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Transition énergétique Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-94350-1 (imprimé)
ISBN 978-2-550-94347-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Transition énergétique Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	5
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC RAPPORT DE LA DIRECTION

En vertu de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (LQ 2020, chapitre 19), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020, Transition énergétique Québec (TEQ) a été dissoute et substituée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations. En vertu de cette même loi a été institué le « Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques » (FTIEE), les actifs et les passifs de TEQ ont été transférés au MERN et comptabilisés au FTIEE. De plus, en vertu du Décret 1645-2022, entré en vigueur le 20 octobre 2022, les responsabilités du MERN des effectifs, des activités et des programmes ainsi que des crédits du portefeuille à l'égard de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques sont confiés au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Les états financiers de Transition énergétique Québec ont été dressés par la direction du MELCCFP, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de TEQ a maintenu un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Transition énergétique Québec reconnaît qu'elle était responsable de gérer ses affaires conformément aux lois qui la régissaient.

Le conseil d'administration de TEQ a surveillé la façon dont la direction de TEQ s'acquittait de ses responsabilités qui lui incombaient en matière d'information financière et il approuvait les états financiers et ce, jusqu'au transfert de ces responsabilités au MERN. Il était assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification de TEQ, dont les membres ne faisaient pas partie de la direction de TEQ.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du MELCCFP pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour Transition énergétique Québec,



Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Québec, le 29 mars 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles sur les chiffres correspondants, du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de la séparation des périodes pour les charges de subventions de l'exercice clos le 31 mars 2018, je n'ai pas été en mesure d'établir si des ajustements auraient dû être apportés aux montants des charges de subventions, de l'excédent (déficit) de l'exercice, de l'augmentation (diminution) des actifs financiers nets et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, pour l'exercice clos le 31 mars 2019. J'ai par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos à cette date. J'exprime également une opinion modifiée sur les états financiers ci-joints en raison des incidences éventuelles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2020 avec ceux de l'exercice clos le 31 mars 2019.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Observation

J'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui fait état de la dissolution de la Société et de l'intégration de ses activités au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations à compter du 1^{er} novembre 2020. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« la direction »), à titre de préparateur des états financiers de la Société, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 29 mars 2023

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Quote-part des distributeurs d'énergie	88 292 933 \$	86 389 111 \$	88 603 545 \$
Fonds vert (note 4)	241 953 259	11 793 192	9 899 628
Subvention – Gouvernement du Québec	14 350 718	2 875 684	2 807 524
Subvention – Gouvernement du Canada		2 021 757	285 872
Autres revenus		27 002	2 105
Intérêts et pénalités	175 000	1 973 937	2 507 013
	344 771 910	105 080 683	104 105 687
CHARGES			
Subventions (note 5)	320 687 039	53 972 568	41 468 407
Salaires et avantages sociaux	10 064 825	10 013 039	8 905 218
Fonctionnement			
Services professionnels, techniques et informatiques	9 533 250	19 477 208	10 910 734
Publicité, commandite et formation	1 184 708	531 730	730 653
Charges locatives	660 767	704 183	590 344
Déplacements	281 400	147 847	126 267
Fournitures et approvisionnement	2 011 174	119 848	108 325
Amortissement des immobilisations corporelles	346 547	515 749	320 424
Créances douteuses	-	2 025 553	5 011 254
Frais financiers	2 200	8 894	2 202
	344 771 910	87 516 619	68 173 828
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	17 564 064	35 931 859
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	35 629 900	(301 959)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	53 193 964 \$	35 629 900 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu (note 6)	79 623 670 \$	78 486 271 \$
Débiteurs (note 7)	28 421 009	15 035 219
	<u>108 044 679</u>	<u>93 521 490</u>
 PASSIFS		
Subventions à payer (note 8)	15 773 621	18 853 779
Créditeurs et charges à payer (note 9)	6 027 614	5 366 373
Revenus reportés (note 10)	33 088 792	33 354 476
Provision pour congés de maladie (note 11)	1 472 198	1 372 825
Dettes à long terme (note 12)	1 309 632	39 154
	<u>57 671 857</u>	<u>58 986 607</u>
 ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>50 372 822</u>	<u>34 534 883</u>
 ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	-	23 457
Immobilisations corporelles (note 13)	2 821 142	1 071 560
	<u>2 821 142</u>	<u>1 095 017</u>
 EXCÉDENT CUMULÉ	<u><u>53 193 964 \$</u></u>	<u><u>35 629 900 \$</u></u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)
DROITS CONTRACTUELS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
		<u>Réel</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- \$	17 564 064 \$
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(2 265 331)
Amortissement des immobilisations corporelles	346 547	515 749
	<u>346 547</u>	<u>320 424</u>
		(141 732)
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE		
Acquisition de charges payées d'avance		-
Utilisation de charges payées d'avance		23 457
		<u>15 000</u>
		23 457
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	346 547 \$	15 837 939
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>34 534 883</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>34 534 883 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 De l'exercice clos le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	17 564 064 \$	35 931 859 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	515 749	320 424
Virement des revenus reportés	<u>(1 566 684)</u>	<u>(2 807 524)</u>
	<u>16 513 129</u>	<u>33 444 759</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(13 385 790)	(10 285 636)
Subventions à payer	(3 080 158)	6 718 439
Créditeurs et charges à payer	340 010	(5 527 023)
Revenus reportés	1 301 000	36 162 000
Provision pour congés de maladie	99 373	26 360
Charges payées d'avance	<u>23 457</u>	<u>(8 457)</u>
	<u>(14 702 108)</u>	<u>27 085 683</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 811 021</u>	<u>60 530 442</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(1 944 100)</u>	<u>(462 156)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(1 944 100)</u>	<u>(462 156)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	1 305 399	42 573
Remboursement des dettes à long terme	<u>(34 921)</u>	<u>(3 419)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 270 478</u>	<u>39 154</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>1 137 399</u>	<u>60 107 440</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>78 486 271</u>	<u>18 378 831</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>79 623 670 \$</u></u>	<u><u>78 486 271 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée le 1^{er} avril 2017 en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement du Québec et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Revenus

Quote-part des distributeurs d'énergie

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie, conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01). Les revenus de quote-part des distributeurs d'énergie sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et lorsque la mesure ainsi que le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Fonds vert

Les revenus du Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

Subventions – Gouvernement du Québec et du Canada

Les subventions définies comme des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Intérêts et pénalités

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur.

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et les débiteurs (excluant la quote-part des distributeurs d'énergie, les intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et les taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les subventions à payer, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

Le 22 octobre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (LQ 2020, chapitre 19).

La sanction de cette loi a entraîné la dissolution de la Société et a abrogé la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). Les actifs et les passifs ont été transférés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations à compter du 1^{er} novembre 2020.

4. FONDS VERT

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatés par écriture comptable et présentés en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts dans les états financiers de la Société. Ces sommes sont incluses dans l'état des résultats.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
REVENUS	<u>11 793 192 \$</u>	<u>9 899 628 \$</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	5 530 838	6 425 792
Fonctionnement	<u>6 262 354</u>	<u>3 473 836</u>
	<u>11 793 192 \$</u>	<u>9 899 628 \$</u>

5. SUBVENTIONS PAR PROGRAMME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ÉcoPerformance	6 958 551	7 828 543
Rénoclimat	32 673 165	23 580 516
Technoclimat	3 439 763	1 739 239
Novoclimat	4 085 068	2 764 600
Éconologis	3 293 423	2 461 906
Autres	<u>3 522 598</u>	<u>3 093 603</u>
	<u>53 972 568 \$</u>	<u>41 468 407 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

6. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2020, le taux d'intérêt de l'avance est de 0,25 % (1,75 % au 31 mars 2019).

7. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fonds vert – PACC	20 604 116 \$	12 100 227 \$
Quote-part des distributeurs d'énergie	10 147 682	5 167 085
Taxes à la consommation à recevoir	185 800	339 172
Intérêts et pénalités à recevoir	2 222 883	2 135 545
Gouvernement du Canada	2 307 630	285 872
Autres	220 926	249 793
	<u>35 689 037</u>	<u>20 277 694</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(7 268 028)</u>	<u>(5 242 475)</u>
	<u>28 421 009 \$</u>	<u>15 035 219 \$</u>

8. SUBVENTIONS À PAYER

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Rénoclimat	2 701 210 \$	7 998 561 \$
ÉcoPerformance	5 597 516	6 124 470
Technoclimat	3 460 516	1 413 712
Éconologis	1 705 513	1 115 015
Novoclimat	858 195	435 271
Autres	1 450 671	1 766 750
	<u>15 773 621 \$</u>	<u>18 853 779 \$</u>

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs et autres	4 686 359 \$	4 139 528 \$
Provision pour vacances	944 772	911 153
Salaires à payer ¹	396 483	315 692
	<u>6 027 614 \$</u>	<u>5 366 373 \$</u>

¹ Ce poste inclut des avantages sociaux pour un montant de 109 762 \$ (122 185 \$ en 2019).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

10. REVENUS REPORTÉS

Gouvernement du Québec

Les revenus reportés du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues relativement à la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène ainsi que de la bonification des programmes Biomasse forestière résiduelle, ÉcoPerformance, Hydrogène et Technoclimat. Les sommes servent à la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques, ainsi que pour le financement de son administration et de ses activités.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	33 354 476 \$	- \$
Nouveaux revenus reportés	1 301 000	36 162 000
Virement aux résultats de l'exercice	(1 566 684)	(2 807 524)
Solde à la fin	<u>33 088 792 \$</u>	<u>33 354 476 \$</u>

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS faisant partie du RRPE est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,04 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 783 372 \$ (683 832 \$ en 2019). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
- Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération	2,00 %	2,25 %
- Taux d'actualisation pondéré	1,66 %	2,41 %
- Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	17 ans 12 ans	17 ans 12 ans
	- RREGOP	17 ans
	- RRPE	12 ans

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	1 372 825 \$	1 346 465 \$
Charge de l'exercice	352 602	230 780
Montants versés au cours de l'exercice	(253 229)	(204 420)
Solde à la fin	<u>1 472 198 \$</u>	<u>1 372 825 \$</u>

12. DETTES À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, remboursable par versements mensuels totalisant 758 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,73 %, échéant en octobre 2023	31 024 \$	39 154 \$
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, remboursable par versements mensuels totalisant 8 602 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,36 %, échéant en novembre 2034	1 278 608	-
	<u>1 309 632 \$</u>	<u>39 154 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur les dettes à long terme se détaillent comme suit au 31 mars 2020 :

2021	82 194
2022	84 187
2023	86 228
2024	84 510
2025 et suivantes	972 513
	<u>1 309 632 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020				Total
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique ¹	
Coût					
Solde au début	- \$	69 777 \$	61 050 \$	1 938 758 \$	2 069 585 \$
Acquisitions	1 305 399	462 707	223 230	273 995	2 265 331
Radiations	-	-	(7 889)	-	(7 889)
Solde à la fin	1 305 399	532 484	276 391	2 212 753	4 327 027
Amortissement cumulé					
Solde au début	-	20 239	15 414	962 372	998 025
Amortissement	43 513	41 729	41 899	388 608	515 749
Radiations	-	-	(7 889)	-	(7 889)
Solde à la fin	43 513	61 968	49 424	1 350 980	1 505 885
Valeur comptable nette	1 261 886 \$	470 516 \$	226 967 \$	861 773 \$	2 821 142 \$

Au 31 mars 2020, le poste Crédoiteurs et charges à payer comprenait un montant dû de 321 231 \$ (0 \$ au 31 mars 2019) relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

¹ Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 100 144 \$ présenté à la rubrique Développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2019				Total
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique ¹	
Coût					
Solde au début	- \$	71 002 \$	54 113 \$	1 568 939 \$	1 694 054 \$
Acquisitions	-	49 732	42 605	369 819	462 156
Radiations	-	(50 957)	(35 668)	-	(86 625)
Solde à la fin	-	69 777	61 050	1 938 758	2 069 585
Amortissement cumulé					
Solde au début	-	66 842	43 857	653 527	764 226
Amortissement	-	4 354	7 225	308 845	320 424
Radiations	-	(50 957)	(35 668)	-	(86 625)
Solde à la fin	-	20 239	15 414	962 372	998 025
Valeur comptable nette	- \$	49 538 \$	45 636 \$	976 386 \$	1 071 560 \$

¹ Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 64 532 \$ présenté à la rubrique Développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Le montant des obligations contractuelles au 31 mars 2020 se répartit comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 et plus</u>	<u>TOTAL</u>
Obligations contractuelles avec des parties apparentées						
Fonctionnement	79 871 \$	68 479 \$	50 000 \$	50 000 \$	-	248 350 \$
Subventions	<u>435 075</u>	<u>162 306</u>	<u>6 598</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>603 979</u>
Sous-total	<u>514 946</u>	<u>230 785</u>	<u>56 598</u>	<u>50 000</u>	<u>-</u>	<u>852 329</u>
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées						
Fonctionnement	21 036 632	9 330 823	4 818 441	24 807	10 355	35 221 058
Subventions	<u>9 222 021</u>	<u>6 530 535</u>	<u>7 082 339</u>	<u>2 048 763</u>	<u>-</u>	<u>24 883 658</u>
Sous-total	<u>30 258 653</u>	<u>15 861 358</u>	<u>11 900 780</u>	<u>2 073 570</u>	<u>10 355</u>	<u>60 104 716</u>
Total	<u><u>30 773 599 \$</u></u>	<u><u>16 092 143 \$</u></u>	<u><u>11 957 378 \$</u></u>	<u><u>2 123 570 \$</u></u>	<u><u>10 355 \$</u></u>	<u><u>60 957 045 \$</u></u>

Au 31 mars 2019, le montant des obligations contractuelles totalisait 52 174 929 \$.

15. DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, la Société a conclu une entente en vertu duquel elle recevra des sommes du gouvernement fédéral. Le montant des droits contractuels au 31 mars 2020 se répartit comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>TOTAL</u>
Droits contractuels avec des parties non apparentées				
Subventions	<u><u>777 924 \$</u></u>	<u><u>767 532 \$</u></u>	<u><u>1 024 888 \$</u></u>	<u><u>2 570 344 \$</u></u>

Au 31 mars 2019, le montant des droits contractuels totalisait 26 796 \$.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des membres du comité de direction de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et aux débiteurs. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière, excluant la quote-part des distributeurs d'énergie, les intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et les taxes à la consommation à recevoir. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement de sociétés et d'organismes gouvernementaux.

La balance chronologique des débiteurs, à l'exception de la quote-part des distributeurs d'énergie, des intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, des taxes à la consommation à recevoir et de la provision pour créances douteuses découlant de la quote-part des distributeurs d'énergie, est répartie comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Créances non en souffrance	23 172 497 \$	12 802 386 \$
Créances en souffrance		
Moins de 30 jours	-	5 365
de 30 à 60 jours	-	-
plus de 60 jours	221 924	133 935
	<u>23 394 421</u>	<u>12 941 687</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(112 723)</u>	<u>(83 511)</u>
Total	<u>23 281 698 \$</u>	<u>12 858 176 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2020			
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total
Subventions à payer	14 883 274 \$	-	890 347 \$	15 773 621 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	5 917 852	-	-	5 917 852
Dettes à long terme ²	112 317	112 317	1 321 845	1 546 479
	20 913 443 \$	112 317 \$	2 212 192 \$	23 237 952 \$
	2019			
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total
Subventions à payer	16 902 747 \$	669 743 \$	1 281 289 \$	18 853 779 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	5 244 188	-	-	5 244 188
Dettes à long terme ²	9 098	9 098	23 503	41 699
	22 156 033 \$	678 841 \$	1 304 792 \$	24 139 666 \$

¹ Les créditeurs et charges à payer présentés dans le présent tableau excluent les avantages sociaux à payer. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

² Les dettes à long terme présentées dans ce tableau incluent le capital et les intérêts prévus dans les contrats selon leurs échéances.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2020

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société prévoit rembourser ses dettes à long terme selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variable, soit l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, la Société ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 